

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel,
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, M. Taite et M. Viry

ARTICLE 9

Supprimer l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition mise en oeuvre par le gouvernement est en réalité ce que l'on pourrait appeler un "DPE agricole".

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement et protecteurs de la biodiversité. Cette "évaluation" laisse planer un doute et induit que les agriculteurs seraient en quelque sorte "nocifs" pour la nature.

Au regard de cette méfiance suggérée en totale contraction par ailleurs avec l'objectif affiché de l'article 1, cet amendement vise à supprimer ce dispositif non avenu.